

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DECRET N° <sup>64/218 du 9/03/84</sup> /MIPS/DGTFP/DFP/21024  
AK.

Portant intégration et nomination de  
Monsieur GALOUKOSSI-TIMBA Joseph  
dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Adminis-  
tratifs et Financiers - SAF (Admi-  
nistration Générale) (Régularisation).

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-  
NEMENT

D.G.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A des SAF;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiéar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par loi 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-  
nation et les révocations des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;

D.C.F.

Vu le décret n° 63/8/SEFP-BE du 26.3.63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8;  
Vu le décret n° 67-50/FP-Be du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifx aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière et reclassements;  
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n°  
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres;  
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 83/320 du 5.5.83 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n° 74/229 du 20.6.1974 portant attribu-  
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et  
les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement  
Supérieur de Commerce;  
Vu le dossier de l'intéressé;  
vu l'attestation n° 1193/DGTFP/DFP du 27.7.1982 ;

DECRETE :

.../...

45

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.62 et 10.6.74 susvisés, Monsieur GALOUKOSSI-TAMBA Joseph, né vers 1947 à Kinkoula, titulaire du Diplôme du Doctorat de 3° cycle, spécialité : Analyse Psychologique et Sociale de l'Economie du Développement, obtenu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Strasbourg (FRANCL) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- Bénéficiaire d'une bonification de deux échelons (2) Monsieur GALOUKOSSI-TAMBA Joseph est classé et nommé Administrateur de 4° échelon Stagiaire indice 1110.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 9.9.82, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Mars 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Transports  
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSiona.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LIKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP. 2
- DFP.BST. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 3
- M.T.A.C. 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCL/BC 2